

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
des entreprises Eurengo, Manuco et Chromadurlin**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**à Bergerac (24)**

**mardi 2 février 2016 – 10h00**

---

## ***Liste des participants***

---

### Collège « Administrations publiques »

<b>Dominique LAURENT :</b>	Sous-préfecture de Bergerac – Sous-préfète
<b>Alain LAPRADE :</b>	Sous-préfecture de Bergerac
<b>Florent GARNIER :</b>	Préfecture de la Dordogne, SIDPL
<b>Chantal LEFEVRE :</b>	DDT de la Dordogne
<b>Michel SICARD :</b>	DREAL UD47
<b>Nicolas JAVIERRE :</b>	DREAL UD24
<b>Christian DELPIERRE :</b>	DIRECCTE – Directeur adjoint
<b>Denis VERGNES :</b>	Commissariat de Bergerac
<b>Jean-François VAUDOISOT :</b>	ARS DD 24 – Ingénieur
<b>Fabien DELMARES :</b>	DEE CD 24
<b>Jean-Marc PHILIPPY :</b>	SDIS 24 – Directeur départemental

### Collège « Collectivités territoriales »

<b>Daniel GARRIGUE :</b>	Mairie de Bergerac – Maire
<b>André ZAVAN :</b>	Mairie de Cours de Pile – Maire adjoint

### Collège « Exploitant »

<b>Bernard CHARIOU :</b>	Eurenco – Directeur général
<b>Jean BOURY :</b>	Manuco – Directeur général
<b>Christelle OSTINET :</b>	Chromadurlin – Responsable Hygiène et Sécurité
<b>Mefterh ROUGAB :</b>	Chromadurlin – DOI

### Collège « Riverains »

<b>Francis LESCAUT :</b>	Entreprise LESCAUT - Directeur
<b>Kamel DEMBRI :</b>	Attaché parlementaire, 2 <sup>e</sup> circonscription de la Dordogne
<b>Georges BARBEROLLE :</b>	Association du Quartier Est de Bergerac - Président
<b>Hervé LINARES :</b>	Entreprise BOUCHILLOU-ALKYA – Directeur industriel

### Collège « Salariés »

<b>Freddy RAGOT :</b>	CHSCT Manuco
<b>Michel AUTANG :</b>	CHSCT Eurenco
<b>Jean-Michel MARTINAUD :</b>	Chromadurlin – Représentant du personnel

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du procès-verbal de la CSS du 18 décembre 2014
- Présentation par chaque entreprise : des activités pour l'année 2015, du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), du compte rendu des incidents ou accidents, des projets 2016
- Bilan des inspections de la DREAL 2015
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation Eurengo  
Annexe 2 : Présentation Manuco  
Annexe 3 : Présentation Chromadurlin  
Annexe 4 : Présentation DREAL

---

## **10h00 – Début de la réunion**

---

---

### **Introduction**

---

#### **M GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Ouvre la réunion.

*Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.*

*Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.*

---

### **Bilan annuel de l'entreprise Eurengo**

---

#### **M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Annonce que les résultats sécurité de la société Eurengo en 2015 se situent légèrement au-dessus des objectifs. Plusieurs actions ont été entreprises. Le mode de gouvernance HSE a été notamment revu et des sous-comités HSE ont été lancés sur des thématiques prioritaires. L'objectif était de faire participer le personnel à la réflexion afin qu'il prenne pleinement conscience des risques auxquels la société est confrontée. Par ailleurs, plus de 300 échanges prévention ont été réalisés sur le poste de travail avec pour objectif de détecter les bonnes pratiques aussi bien que les situations à risque. Ce ne sont ainsi plus de 400 actions immédiates de correction qui ont été mises en œuvre dans l'année et qui ont permis d'acquérir de meilleurs réflexes.

Le système Acacia permet la remontée et l'analyse de tous les incidents. Plus d'une centaine d'événements ont été déclarés. Le chiffre est en augmentation et prouve une meilleure implication du personnel.

Le démantèlement des bâtiments ex-BNC se poursuit. L'opération est prise en charge par la SNPE sous la maîtrise d'œuvre d'Eurengo. Le projet de déconstruction doit être achevé en début d'année 2017. Les règles de déconstruction sont scrupuleusement respectées car certains équipements renferment des matières pyrotechniques et de l'amiante.

2015 a également été l'année du lancement du projet de réalisation d'une seconde ligne de charges modulaires. Le dossier technico-économique est validé et des analyses préliminaires de détail ont été lancées. Cette seconde ligne se situera dans l'emprise d'EURENGO mais à l'écart des bâtiments actuels afin d'éviter les éventuels effets dominos entre les activités industrielles existantes et la nouvelle activité. Les travaux pourraient commencer à la fin du

premier semestre 2016.

Pour l'année 2016, un plan directeur HSE a été établi. Il sera suivi mensuellement par un Comité de gouvernance HSE. Outre la pérennisation de l'amélioration des résultats HSE, les enjeux majeurs pour Eurengo se situent au niveau de la production. Car si l'année 2015 a permis de battre des records en la matière, les volumes budgétés pour 2016 sont plus importants encore.

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

S'enquiert des suites qui ont été données aux risques de pollution des eaux souterraines liés au mauvais état des canalisations.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Indique que des travaux ont été réalisés. Les canalisations en mauvais état découvertes lors de la déconstruction de certains bâtiments ont également été réparées.

**M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Précise que les analyses réalisées sur l'eau souterraine prélevée dans les piézomètres montre une amélioration sensible de la situation.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Signale qu'une étude de la géographie exacte du Pisse Saume est en cours. Ce cours d'eau est situé du côté nord de la plateforme et pourrait être impacté. Une concertation devrait permettre de clarifier une situation qui reste aujourd'hui assez complexe.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Précise que l'usine Eurengo est certifiée ISO 14001 et que l'entreprise trace toutes les substances que l'arrêté préfectoral demande de mettre sous surveillance.

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

S'enquiert de la question de la ballastière.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Indique que celle-ci est toujours sous surveillance. Son niveau d'eau est contrôlé et des projets de nettoyage ont été chiffrés.

**Mme LEFEVRE, DDT**

S'interroge sur le devenir des matériaux de déconstruction des bâtiments SNPE.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Explique que tous les matériaux qui ont été en contact avec des matières pyrotechniques sont nettoyés suivant un processus précisément établi.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande quelques précisions concernant le contrat avec l'Inde, le projet de seconde ligne de charges modulaires qui en découle et son incidence éventuelle sur les périmètres de protection.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Répond que la commande a été signée en 2015. En capacité actuelle, elle représente trois ans de production, d'où la nécessité d'envisager la construction d'une seconde ligne. Celle-ci ne générera pas de zone d'effet en dehors du site. Les quantités de matières pyrotechniques mises en œuvre sont très faibles.

**M. LINARES, Entreprise BOUCHILLOU-ALKYA**

S'enquiert des suites données à l'idée de l'installation de billes sur les cuves acides en vue de réduire les risques.

**M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Indique que le projet est en cours de finalisation avec la DREAL.

---

## **Bilan annuel de l'entreprise Manuco**

---

### **M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Rappelle que, suite à un nouveau pacte d'actionariat signé fin 2013, Manuco est désormais un site indépendant. Dans ce cadre, l'entreprise a repris l'exploitation des acides et a été classée Seveso seuil haut en 2015.

La réponse du marché a été très positive et Manuco a dû s'adapter pour assumer un surcroît de production. Sur trois ans, les effectifs ont doublé. Même si des formations ont été mises en place, des audits concluent que la culture sécurité dans l'entreprise doit être améliorée.

Manuco utilise également le système Acacia, maillon fondamental dans la chaîne de progression de l'entreprise. Une sensibilisation a été lancée pour améliorer la remontée des événements. Celle-ci commence à porter ses fruits puisque près d'une centaine d'événements ont été signalés en 2015.

Les résultats sécurité de Manuco situent l'entreprise dans la moyenne de l'industrie chimique.

Concernant les effluents liquides, les moyennes des limites imposées sont respectées. Pour ce qui est des rejets d'acides, une amélioration assez sensible est à noter depuis 2014.

De manière générale, des moyens doivent être mis en œuvre pour pérenniser les progrès réalisés ces derniers mois car l'entreprise ne peut pas se satisfaire d'un classement dans la moyenne de l'UIC. Un poste animateur SSE va être créé et un plan d'action Culture sécurité va être mis en place.

Concernant les travaux de remise en état des stockages, deux des quatre rétentions conservées ont été traitées. La remise en état des caniveaux est en cours. Un délai ayant été accordé, le projet devrait se terminer fin 2017. Et l'emploi de balles en polyéthylène devrait permettre de diminuer les quantités de vapeurs nitreuses qui peuvent se dégager en cas d'incident.

### **M. SICARD, DREAL**

Confirme que la DREAL a constaté un retour à la normale du pH dans la nappe souterraine suite à ces travaux.

Un accord de principe à la mise en œuvre des balles en polyéthylène a été délivré.

### **M. LINARES, Entreprise BOUCHILLOU-ALKYA**

S'enquiert de son impact sur le cercle de danger.

### **M. SICARD, DREAL**

Précise qu'aucune modification du PPRT n'a été enclenchée. La barrière ne nécessitant aucune intervention humaine, elle pourrait être prise en compte lors de la mise à jour de l'étude danger.

### **M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Nuance les propos tenus car deux scénarios sont à envisager :

- celui de la rupture de citerne pour lequel les balles en polyéthylène seront efficaces
- et celui situé au niveau du poste de dépotage de l'acide nitrique concentré, un endroit auquel il est impossible de placer des balles en polyéthylène.

### **M. SICARD, DREAL**

Ajoute que les balles en polyéthylène ne résisteraient pas non plus à un incendie (scénario majorant).

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

Remarque que la plaquette d'information sur les consignes de sécurité, qui devait être distribuée aux riverains, ne l'a pas été. Par ailleurs, dans le cadre d'un PPI, un exercice devait être mené en 2015. Celui-ci n'a pas eu lieu. Enfin, la sirène pose problème car les riverains ne l'entendent pas, d'autant plus que les essais sont réalisés en même temps que ceux de la sirène de la ville.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Précise que les modulations de la sirène PPI sont différentes de celles de la ville.

La plaquette d'information a bien été réalisée. Cependant, en raison des actions menées à l'encontre de plusieurs sites classés Seveso en 2015, les autorités ont pris la décision de ne pas divulguer, pour l'heure, d'informations qui pourraient potentiellement servir à des individus malveillants.

**M. GARNIER, Préfecture de la Dordogne**

Ajoute que l'exercice qui devait être mené dans le cadre du PPI, et qui a été reporté plusieurs fois, devrait avoir lieu au deuxième trimestre 2016.

Il propose par ailleurs de ne pas faire sonner la sirène de Bergerac au mois de mars, de manière à tester plus efficacement celle d'Eurengo. Une réflexion est également en cours, au niveau ministériel, concernant l'idée de donner l'alerte par SMS.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande si des investissements sont prévus pour remédier à la vétusté des installations de l'entreprise Manuco.

**M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Confirme que des investissements de *revamping* de certains ateliers sont prévus.

---

***Bilan annuel de l'entreprise Chromadurlin***

---

**M. ROUGAB, DOI Chromadurlin**

Rappelle que l'entreprise Chromadurlin est une installation classée soumise à déclaration et que les vernis à ongle qu'elle produit contiennent quelque 12 % de nitrocellulose.

2016 sera l'année du transfert de l'activité des ateliers de Creysse vers la plateforme de Bergerac car l'usine actuelle est vétuste. Les VRD devraient être achevées pour la fin du premier semestre 2016 et la construction du bâtiment devrait débuter au second semestre 2016 pour un démarrage de l'activité prévu fin 2017. Tous les emplois du site de Creysse seront conservés.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'interroge en ce qui concerne les flots de circulation générés par ces hausses d'activités.

**M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Remarque que les flux à venir ne représentent qu'une petite part de ceux qu'a connus le site à la grande époque de Bergerac NC.

**M. ROUGAB, DOI Chromadurlin**

Confirme que le flux est absorbable.

**M. CHARIOU, Directeur d'établissement Eurengo**

Ajoute que la deuxième ligne de fabrication prévue par Eurengo générera essentiellement du flux dans la zone sud du site et n'interférera donc pas avec les autres activités.

Par ailleurs, pour remédier à un problème de sûreté, un groupe de travail réfléchit actuellement à une reconfiguration de l'entrée principale. Les schémas envisagés prennent en compte l'augmentation des volumes de transit et l'évolution du nombre de salariés travaillant

sur la plateforme. Une proposition technique devrait être émise fin avril. La réalisation pourrait avoir lieu dans le courant de l'année 2017, en fonction du budget qui devra être alloué. Le projet peut en effet approcher le million d'euros.

---

## ***Bilan des inspections de la DREAL 2015***

---

### **M. SICARD, DREAL**

Complète les informations déjà communiquées concernant les trois sociétés :

- avec l'extension prévue, Chromadurlin va passer au régime de l'enregistrement.
- Concernant l'entreprise Eurenco, le stockage de solvants en fûts a été déplacé pour éviter un potentiel effet domino en cas de problème sur les véhicules de ravitaillement des cuves enterrées de liquides et de gaz inflammables.

Le traitement des COV était insuffisant. Une installation plus moderne a été mise en place et fonctionne avec 99 % de taux de marche.

Suite à un incendie relativement violent sur un stockage de nitrocellulose au sein de la société Roxel (Gironde), la DREAL souhaite établir des prescriptions de surveillance afin d'éviter que l'abaissement du taux d'humidité avec le temps entraîne des risques de détonation en masse. Il est été procédé à des tests de stabilité sur les nitrocelluloses humidifiées.

- Manuco a repris l'activité tours aéroréfrigérantes. Le personnel a été formé en conséquence. Par ailleurs, l'établissement passant en Seveso seuil haut, le volet sécurité est à développer.

Une inspection Eau et Air datant de novembre 2015 montre une amélioration progressive de la situation. Des rejets non conformes de vapeurs nitreuses ont été notés et la situation doit être améliorée.

Le rapport d'inspection concernant la sûreté des établissements ne relève aucun manquement direct aux prescriptions des installations classées. Des projets de changement des modalités d'accès sont en cours tout comme la rénovation de la clôture, pour un montant de quelque 550 000 euros.

### **M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Précise que l'unité de traitement des vapeurs nitreuses, qui absorbait également tous les rejets des ateliers de traitement de BNC, n'est actuellement plus utilisée pour le traitement des vapeurs acides. Les rejets sont maîtrisés. La seconde unité en place pose des difficultés. Les rejets vont être reliés à l'ancienne unité de BNC.

### **M. ZAVAN, Adjoint au maire de Cours de Pile**

Demande si les vapeurs nitreuses correspondent aux fumées couleur moutarde qui peuvent être observées par les habitants.

### **M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Répond par l'affirmative. D'ici deux ans, celles-ci devraient avoir disparu.

### **M. SICARD, DREAL**

Ajoute que l'étude d'impact sanitaire qui traite de la question de l'impact de ces rejets sur l'homme et sur l'environnement ne fait état d'aucune inquiétude.

### **M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

Souhaiterait avoir une idée de la quantité des rejets d'acide vers la Dordogne.

### **M. BOURY, Directeur d'établissement Manuco**

Indique qu'il s'agit d'environ 250 kilogrammes par tonne de nitrocellulose produite, ce qui

reste important.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'interroge quant à la rapidité de la dilution des acides dans l'eau.

**M. SICARD, DREAL**

Répond que l'étude réalisée sur la Dordogne ne révèle aucun souci de ce côté-là ni au niveau de la flore et ni au niveau des micro-organismes.

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

Demande si les acides sont traités avant rejet dans la Dordogne.

**M. SICARD, DREAL**

Explique que pour réduire le pH d'un rejet, il faudrait y ajouter une base ce qui produirait des milliers de tonnes de sels dilués dans des millions de mètres cubes d'eau. Il n'existe actuellement pas de solution envisageable à un coût économiquement acceptable pour réduire davantage l'acidité des rejets aqueux de MANUCO.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'enquiert de l'incidence de ces rejets sur l'activité de baignade, même si des contrôles montrent que la qualité de l'eau est excellente. Très peu de nitrates ont été relevés.

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

Remarque malgré tout une forte dégradation de l'état des berges de la Dordogne. Les rejets semblent avoir favorisé la prolifération de la jussie en certains endroits de la rive droite de la Dordogne.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Indique que d'autres facteurs ont dû contribuer à la prolifération de cette plante.

**M. VAUDOISOT, ARS**

Précise que la qualité des eaux de baignade répond à des paramètres qui ne sont pas pris en compte par la DREAL. Le risque sanitaire de baignade est essentiellement bactériologique. L'étude d'impact ne révèle de risque ni pour la santé, ni pour les écosystèmes.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Revient sur une étude qui a conclu à l'abandon d'un projet de centre aquatique à Creysse. Il demande si les mêmes difficultés se poseront concernant le projet de création d'un stade d'athlétisme.

**M. SICARD, DREAL**

Précise qu'en limite de zone PPRT, l'occupation par des industries est privilégiée. En effet, en cas d'émission accidentelle, la gestion d'un lieu de rassemblement de personnes pourrait s'avérer compliquée.

**Mme LAURENT, Sous-préfète de Bergerac**

Indique que la réponse sur ce projet a été mise à la signature du Préfet.

---

**Questions diverses - échanges**

---

**M. BARBEROLLE, Association du Quartier Est de Bergerac**

S'enquiert de l'état d'avancement du Plan communal de sauvegarde.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Reconnait que du retard a été pris. Celui-ci est en cours d'élaboration par Madame MARGUIN.

Monsieur GARRIGUE se félicite de l'implantation, sur la ville de Bergerac, d'entreprises en développement qui intègrent pleinement dans leur gestion, les questions de sécurité.

